



**INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE LYON**

**ARRÊTÉ 2019-07**

**COMPOSITION DE LA COMMISSION PARITAIRE D'ÉTABLISSEMENT**

**Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,**

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur,

Vu les résultats des tirages au sort effectués,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La composition de la commission paritaire d'établissement s'établit comme suit :

*Représentants de l'administration*

Titulaire : Monsieur Renaud PAYRE

Suppléant : Madame Anne BLANC-BOGE

Titulaire : Madame Delphine GARDETTE

Suppléant : Madame Camille RENAUD

Titulaire : Madame Carole TILBIAN

Suppléante : Madame Cécile ROBERT

Titulaire : Monsieur Benjamin DUBRION

Suppléant : Monsieur Christian DESMARIS

Titulaire : Monsieur Alexis LE QUINIO

Suppléante : Madame Marion PULCE

Titulaire : Madame Aurore PORTET

Suppléant : Monsieur Jérôme BLANC

*Représentants des personnels*

Groupe I ITRF catégorie A

Titulaire : Monsieur Thomas BEDOUIN

Suppléant : Madame Walburga PUFF

Groupe I ITRF catégorie B

Titulaire : Madame Laila LEMCHEMA

Suppléant : Monsieur Arnaud MARCON



SCIENTES  
PO LYON

Groupe I ITRF catégorie C

Titulaire : Monsieur Christophe MARQUES

Suppléant : Monsieur Thierry FORTIN

Groupe II AENES catégorie A

Titulaire : Madame Charlotte QUELIN

Suppléant : Madame Béatrice JALUZOT

Groupe II AENES catégorie B

Titulaire : Monsieur Jean SOLCHANY

Suppléant : Monsieur Harold MAZOYER

Groupe II AENES catégorie C

Titulaire : Madame Sandrine DEPIL

Suppléante : Madame Yuksel CONSOLE

**Article 2 :** Les membres de la commission paritaire d'établissement sont désignés pour 3 ans.

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Lyon le 23 janvier 2019

Le directeur de l'IEP de Lyon  
Renaud PAYRE